

Paris, le 6 juillet 2021

Objet : information au instances représentatives du personnel des actualisations mineures intégrées dans le Code de déontologie de l'Établissement Public

Le code de déontologie de l'EP a fait l'objet d'une actualisation en 2018 et a été présenté aux IRP en février 2018 pour annexion au règlement intérieur de l'Établissement public. Il fait par ailleurs l'objet d'un arrêté du Directeur général du 11 avril 2018 qui le rend opposable à tous les collaborateurs de la CDC.

La présente mise à jour a pour objet la prise en compte dans le Code :

- d'une évolution organisationnelle de l'EP : la création de la Direction du contrôle permanent et de la conformité (DCPC) avec la réorganisation de la filière risques ;
- d'une évolution réglementaire : la publication du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique.

① La réorganisation de la filière risque, présentée aux IRP les 20 juin 2018 (CHSCT) et 21 juin 2018 (CTN), a eu pour conséquence la création de la Direction du contrôle permanent et de la conformité. **Cette réorganisation a eu des impacts sur l'organisation de la filière déontologie** : les contrôleurs des risques des métiers, qui assuraient la fonction de correspondant déontologie dans les directions de l'EP ont été transférés au sein de la DCPC et certaines missions de ces correspondants ont également été internalisées à la DCPC.

② Le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, pris en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, implique également l'ajout d'une mention de sa prise en compte dans le Code de déontologie. **Il est ainsi rappelé le cadre général applicable et le rôle de la Direction des ressources humaines en la matière.**

La Directrice du contrôle permanent et de la conformité

Annexe

Liste des modifications réalisées

- Page 1 :** changement du logo Caisse des Dépôts (à réaliser)
- Page 2 :** mise à jour de l'arrêté DG à prévoir
- Page 6 :** remplacement de « Le contrôle de premier niveau de la bonne application des règles est du ressort de la hiérarchie directe des agents » **par** « Le contrôle de premier niveau de la bonne application des règles est du ressort des agents et de leur hiérarchie directe »
- Page 7 :** remplacement de « *Direction des Risques et du Contrôle Interne* » **par** « *Direction du contrôle permanent et de la conformité* »
- Page 8 :**
- remplacement de « *ou au responsable du contrôle interne et des risques de leur direction de rattachement qui informe(nt) sans délai le service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne* » **par** « *qui en informe sans délai la Direction du Contrôle permanent et de la conformité* »
 - remplacement de « *ou au responsable du contrôle interne et des risques de leur direction de rattachement* » par « *et la Direction du Contrôle permanent et de la conformité* »
- Page 9 :** remplacement de « *la Direction des Risques et du Contrôle interne.* » **par** « *la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »
- Page 11 :**
- remplacement de « *en lien avec le correspondant déontologie de la direction.* » **par** « *en lien avec la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »
 - remplacement de « *à mon correspondant déontologie* » **par** « *à la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »
- Page 12 :**
- remplacement de « *à son correspondant déontologie* » par « *à la Direction du contrôle permanent et de la conformité* »
 - remplacement de « *Lorsque ces faits leur sont signalés, les correspondants déontologie des directions, en lien avec le service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne, apportent le cas échéant aux agents intéressés tous conseils de nature à faire cesser le conflit.* » **par** « *Lorsque ces faits lui sont signalés, la Direction du contrôle permanent et de la conformité apporte le cas échéant aux agents intéressés tous conseils de nature à faire cesser le conflit.* »
 - remplacement de « *la Direction des Risques et du Contrôle Interne* » **par** la « *Direction du contrôle permanent et de la conformité* »
 - remplacement de « *du service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle Interne.* » **par** « *de la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »
- Page 13 :**
- remplacement de « *le correspondant déontologie de la direction concernée, en lien avec le service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne,* » **par** « *la Direction du contrôle permanent et de la conformité,* »

- remplacement de « *au correspondant déontologie de ma direction.* » **par** « *à la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »

Page 14 :

- remplacement de « *le correspondant déontologie en est informé* » **par** « *la Direction du contrôle permanent et de la conformité en est informée* »
- remplacement de « *à mon correspondant déontologie et le cas échéant au service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne.* » **par** « *à la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »
- remplacement de « *j'en réfère à mon correspondant déontologie qui le consigne au sein d'un registre : ces cadeaux devront être reçus au nom de la Caisse des Dépôts et pourront être partagés au sein des équipes lorsque cela est possible* » **par** « *j'en réfère à ma hiérarchie et à la Direction du contrôle permanent et de la conformité afin d'assurer la transparence nécessaire pour déroger au principe d'interdiction.* »

Page 14 note de bdp : remplacement de « *Le correspondant déontologie* » **par** « *La Direction du contrôle permanent et de la conformité* »

Page 16 : remplacement de « *au correspondant déontologie de la direction* » **par** « *à la Direction du contrôle permanent et de la conformité* »

Page 17 schéma : remplacement de « *Je déclare mes comptes-titres et je respecte les interdictions fixées par la DRCI* » **par** « *Je déclare mes comptes-titres et je respecte les interdictions fixées par la DCPC* »

Page 18 :

- remplacement de « *Il en informe également son correspondant déontologie* » **par** « *Il en informe également la Direction du contrôle permanent et de la conformité* »
- remplacement de « *et en informe son correspondant déontologie.* » **par** « *et en informe la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »

Page 21 : Organisation du dispositif de pilotage

1^{er} paragraphe : remplacement de « *la Direction des Risques et du Contrôle Interne* » **par** « *la Direction du contrôle permanent et de la conformité* »

2^e paragraphe : remplacement de « *Directeur des Risques et du Contrôle Interne* » **par** « *Directeur du contrôle permanent et de la conformité* »

3^e paragraphe : remplacement de « *Un comité de déontologie composé du Directeur Général, du Secrétaire général, du Directeur des Risques et du Contrôle interne, du responsable du service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur Juridique et Fiscal se réunit en tant que de besoin.* » **par** « *Un comité de déontologie composé du Directeur Général, du Secrétaire général, du Directeur du contrôle permanent et de la conformité, du Directeur des ressources humaines et du Directeur juridique et fiscal se réunit en tant que de besoin.* »

4^e paragraphe :

- suppression de « *Le service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne est tenu au secret et à la discrétion professionnels.* »
- remplacement de « *Il élabore et diffuse les normes applicables en matière de déontologie.* » **par** « *La Direction du contrôle permanent et de la conformité élabore et diffuse les normes applicables en matière de déontologie* »
- suppression de « *Il pilote et anime le réseau des correspondants déontologie des directions dans le cadre de la filière déontologique.* »

- remplacement de « *Les correspondants déontologie des directions agissent au titre de la DRCI. Ils accompagnent les agents dans la compréhension des règles et des principes de déontologie applicables conformément aux préconisations du service déontologie de la DRCI. Ils disposent, au sein de leurs directions respectives, d'une autonomie et d'une indépendance suffisantes pour mener leur mission.* » **par** « *et accompagne les agents dans la compréhension des règles et des principes de déontologie applicables.* »

- remplacement de « *La DRCI et les correspondants déontologie des directions conduisent également le contrôle du dispositif de déontologie.* » **par** « *Elle conduit également le contrôle du dispositif de déontologie.* »

5^e paragraphe : - remplacement de « *sont du ressort de la Direction des Risques et du Contrôle interne.* » **par** « *sont du ressort de la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »

-remplacement de « *Par ailleurs, la Direction des Risques et du Contrôle interne est également chargée du suivi de la déontologie personnelle et financière des membres des Comités de direction.* » **par** « *la Direction du contrôle permanent et de la conformité est également chargée du suivi de la déontologie personnelle et financière des membres du Comité Exécutif de l'Établissement public.* »

6^e paragraphe : **ajout** de « *La CDC décline en outre la réglementation applicable aux agents publics en matière de contrôles déontologiques des demandes de cumul d'activité pour création ou reprise d'entreprises, de départ vers le secteur privé ainsi que préalablement à certaines nominations. La Direction des ressources humaines pilote ce dispositif de contrôle, en lien le cas échéant avec la Direction juridique et fiscale et la Direction du contrôle permanent et de la conformité.* »

7^e paragraphe : remplacement de « *En cas d'interrogation concernant une situation particulière ou sur l'interprétation du Code de déontologie, le correspondant déontologie de la direction de rattachement accompagne les agents en coordination avec le service déontologie de la Direction des Risques et du Contrôle interne.* » **par** « *En cas d'interrogation concernant une situation particulière ou sur l'interprétation du Code de déontologie, la Direction du contrôle permanent et de la conformité peut être contactée via l'adresse courriel suivante : deontologiecdc@caissedesdepots.fr* »

Page 21 : Formation et sensibilisation :

remplacement de « *La Direction des Risques et du Contrôle interne pilote les actions de sensibilisation aux règles et principes déontologiques en vigueur, en lien avec les correspondants déontologie. Elle peut être mobilisée pour dispenser des formations.* » **par** « *La Direction du contrôle permanent et de la conformité pilote les actions de sensibilisation aux règles et principes déontologiques en vigueur. Elle peut être mobilisée pour dispenser des formations.* »

Page 22 : remplacement de « *Les agents disposent de la faculté de signaler, en toute confidentialité, au Déontologue, de manière désintéressée et de bonne foi :* » **par** « *Les agents disposent de la faculté de signaler, en toute confidentialité, au Déontologue, de manière désintéressée et de bonne foi, notamment via l'adresse courriel « droitdalerte@caissedesdepots.fr » :* »

Page 23 : remplacement de « *à la DRCI* » **par** « *à la DCPC* »

Page 24 : remplacement de « *c'est-à-dire le Directeur des Risques et du Contrôle interne.* » **par** « *c'est-à-dire le Directeur du contrôle permanent et de la conformité.* »

4^e de couverture :

- changement du logo Caisse des Dépôts
- remplacement de « *Direction des Risques et du Contrôle Interne* » **par** « *Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité* »
- remplacement de « *26, rue de Lille* » **par** « *59, rue de Lille* »